



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

PRECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire
pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit Baïse Darré, sur la commune de Lannemezan**

Demandeur : SASU LANGA SOLUTION
ZAC Cap Malo – Avenue du phare de la Balue – CS 26831 – 35250 LA MEZIERE
représentée par son président M. Gilles LEBREUX

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de LANNEMEZAN, durant **31 jours consécutifs, du mercredi 14 novembre 2018 à 9 h 00 au vendredi 14 décembre 2018 à 17 h 30 inclus.**

La Préfète des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065.258.18.008 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit-Baïse Darré, sur les parcelles cadastrées n° 311 et 313 section G (emprise foncière de l'usine ARKEMA).

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la société LANGA SOLUTION - contact : M. Sébastien PHILADELPHE, ingénieur d'affaires photovoltaïque - s.philadelph@groupe-linga.com - Tél : 02.23.40.60.23 ou 06.74.74.84.33.

M. Daniel LASHERAS, retraité de la fonction publique d'Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact et la mention de l'absence d'avis de la MRAE, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Lannemezan (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (Hôtel de Ville - Place de la République - 65300 LANNEMEZAN) ;

- en version dématérialisée

* sur un poste informatique en libre accès dans le hall d'accueil de la mairie de Lannemezan, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ;

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » - sous-rubrique « enquêtes publiques en cours »).

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Lannemezan ;

- envoyées par courrier à l'attention de M. Daniel LASHERAS, commissaire enquêteur, à la mairie de Lannemezan (adresse susmentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : photovoltaique-Lannemezan@mail.registre-numerique.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 25 Mo.

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises sur le registre dématérialisé seront annexées au registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat ainsi qu'à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-Lannemezan>

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 h 30 le vendredi 14 décembre 2018, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées en mairie de Lannemezan :

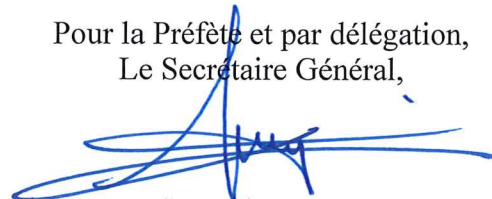
- le mercredi 14 novembre de 9 à 12 heures,
- le jeudi 29 novembre de 14 à 17 heures,
- le vendredi 14 décembre de 14 h 30 à 17 h 30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'à la mairie de Lannemezan et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse précitée - sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (SCPPAT - Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le 19 octobre 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU